



MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE À LA CINÉFABRIQUE

SESSION 2023

I- Cadre général

La CinéFabrique est une École Nationale Supérieure de Cinéma qui offre sur trois années une formation initiale **gratuite** et **diplômante**.

Implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille, elle est accessible par un examen national commun pour les deux écoles.

La CinéFabrique ouvre cette année une nouvelle école à Marseille et deux nouvelles sections. Les élèves seront répartis en sept parcours sur deux écoles :

- Parcours Scénario
- Parcours Production
- Parcours Image
- Parcours Son
- Parcours Montage
- Parcours Décor
- Parcours Effets spéciaux : VFX

II- Inscription à l'examen d'entrée 2023

Conditions d'inscription

L'examen d'entrée est ouvert à tous.te.s les candidat.es qui remplissent les conditions suivantes :

- Être âgé.e de 18 ans à 26 ans (c'est-à-dire être né.e entre 1997 et 2005 inclus).
- Être Français.e ou ressortissant.e de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité (les renseignements administratifs seront exigés pour valider l'inscription).
- Aucun niveau d'études n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique. Cependant, la sélection des candidat.es qui n'auraient pas leur baccalauréat à la rentrée de septembre 2023 sera soumise à la validation du conseil pédagogique qui statuera dès la fin des épreuves sur les capacités et la motivation des élèves à suivre la formation.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidat.es doivent s'inscrire en ligne.

Les horaires indiqués dans les présentes modalités sont basés sur l'heure de Paris.

Les étapes d'inscription

Étape 1 : Création d'un compte candidat.e en ligne

A partir du mardi 7 mars 2023 à 12h00 et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 à 12h00, les candidat.es créent un compte candidat.e depuis le site internet de la CinéFabrique.

Les candidat.es reçoivent automatiquement un mail, avec un lien de validation de la création de leur compte.

Les candidat.es s'étant déjà créé.es un compte les années précédentes, peuvent réutiliser leurs identifiants. Cependant attention de bien suivre les étapes d'inscription ci-dessous pour participer à l'examen 2023 et mettre à jour vos informations, notamment votre vœu d'école souhaitée.

Étape 2 : Inscription en ligne à l'examen d'entrée 2023

Le/la candidat.e se rend ensuite sur son espace et s'inscrit à l'examen d'entrée 2023 en suivant les consignes.

L'inscription est ouverte du mardi 7 mars 2023 à 12h00 au mercredi 5 avril 2023 à 12h00. Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.

Attention, le 5 avril 2023 est également la date butoir pour l'envoi des dossiers par voie postale, le cachet de La Poste faisant foi.

Lors de l'inscription sur le formulaire, vous aurez la possibilité de choisir d'intégrer par ordre de préférence la CinéFabrique Lyon ou la CinéFabrique Marseille.

Néanmoins la CinéFabrique se réserve la possibilité de répartir les candidat.es admis.es sur le site de Marseille ou de Lyon afin d'équilibrer les promotions selon des impératifs de mixité, de parité, de diversité d'âge et de niveau scolaire (cf. IV- Critères de sélection).

Lors de votre inscription, vous devrez renseigner obligatoirement une des spécialités de l'école. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à une seule spécialité. Cette spécialité sera déterminante pour certaines épreuves de l'examen d'entrée ainsi que pendant les trois années de formation, si vous intégrez l'école. Ce choix est définitif.

Étape 3 : Envoi par voie postale du formulaire et des pièces demandées pour valider l'inscription en ligne :

- **Pour les candidat.e.s boursier.e.s** en 2023/2024 ou en attente de notification :
 - Cocher la case « boursier » sur le formulaire daté et **signé manuscritement**
 - Joindre une copie de votre Carte d'Identité (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant)
 - Joindre votre justificatif de bourse (Notification)
 - **N.B.** Si vous n'avez pas encore reçu de justificatif, joindre la copie de la simulation faite sur le site du CROUS (<https://simulateur.lescrous.fr/>) (**captures d'écran de chaque étape**) accompagnée d'une copie de la page de l'avis fiscal 2022 sur laquelle figure le revenu brut global 2021.
 - Joindre un chèque de 65 euros à l'ordre de la CinéFabrique, complété et signé, avec au dos nom/prénom/n° candidat.e.

Attention à bien joindre toutes les pièces demandées !

- **Pour les candidat.e.s non boursier.e.s** en 2023/2024 :
 - Joindre le formulaire daté et signé **manuscritement**
 - Joindre une copie de votre Carte d'Identité (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant)
 - Joindre un chèque de 130 euros à l'ordre de la CinéFabrique, complété et signé, avec au dos nom/prénom/n° candidat.e.

Attention à bien joindre toutes les pièces demandées !

- L'ensemble du dossier doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception impérativement, **au plus tard le mercredi 5 avril 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

CinéFabrique
Examen d'entrée 2023
5 rue Communieu
69009 Lyon

Aucun dépôt de dossier directement dans la boîte aux lettres de la CinéFabrique ou en main propre ne sera accepté.

Étape 4 : Validation de l'inscription par l'administration

L'inscription ne sera validée et l'accès aux épreuves activé qu'à réception du dossier d'inscription complet. Le/la candidat.e recevra par mail la validation de son inscription définitive si le dossier envoyé est complet. En l'absence de réponse 10 jours après l'envoi de votre dossier, merci de contacter la CinéFabrique via : **examen-2023@cinefabrique.fr**

L'accès à l'examen en ligne se fera depuis le compte candidat.e à partir de la date d'ouverture du 1^{er} tour le vendredi 14 avril 2023 à 12h00.

Accompagnement et handicap

Si vous êtes en situation de handicap ou situation invalidante temporaire, merci de vous signaler à cette adresse mail : info-handicap@cinefabrique.fr

L'école dispose d'une référente handicap et suivi social disponible pour vous accompagner dans votre examen d'entrée et répondre à vos questions et demandes. Elle pourra selon vos besoins vous proposer des solutions adaptées et des aménagements.

À noter : est considéré comme handicap, le handicap visuel, le handicap moteur, le handicap auditif, le handicap cognitif (dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie), psychique (dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...) et maladie invalidante. Sera à fournir un certificat médical ou une reconnaissance MDPH.

Statut étudiant.e et demande de Bourse

Les élèves de la CinéFabrique bénéficient tous.te.s d'un statut étudiant.e.

Ils ont la possibilité de recevoir une bourse du CROUS sur critères sociaux ou une bourse de la CinéFabrique sur des critères équivalents.

Les demandes de bourses doivent être effectuées sur le site du CROUS de Lyon **et** de Marseille entre mars et mai, sans attendre le résultat de l'examen d'entrée.

Merci à tous.te.s les candidat.e.s boursier.es de faire leur demande de bourse auprès des deux académies : l'académie de Lyon et l'académie d'Aix-Marseille.

En effet, la CinéFabrique se réserve la possibilité de répartir les candidat.es admis.e.s sur le site de Marseille ou de Lyon afin d'équilibrer les promotions selon des impératifs de mixité, de parité, de diversité d'âge et de niveau scolaire (cf. IV- Critères de sélection).

Au moment de la demande, les informations à saisir sont :

Académie : Lyon ; Coursus : Autres diplômes ; Année : X^{ème} année ; Établissement : Lyon 2 UFR Lettres Sc. Langage Art.

L'établissement de référence est celui de l'université Lumière Lyon 2, UFR Lettres Sciences Langage, Art (LESLA), Département « Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran », « Autre diplôme (DU) ». Le DU est « Pratique et technique du cinéma et du multimédia ».

Et académie : Aix-Marseille ; Coursus : Licence ; Année : 1^{ère} année ; Établissement : ALLSH - Aix-Marseille Université ; UFR Arts, Lettres et Langues, Licence Arts du spectacle ; Parcours : Théories et pratiques du cinéma et de l'audiovisuel.

La procédure ParcoursSup ne s'applique pas à la CinéFabrique.

III- Déroulement des épreuves

L'examen d'entrée se déroule en 3 tours.

Premier tour : admissibilité

- Le thème de l'exercice audiovisuel sera annoncé sur le site internet de la CinéFabrique dès le mercredi 5 avril après-midi.

Les épreuves du premier tour seront dévoilées le vendredi 14 avril 2023 à 12h00. Les candidat.e.s dont l'inscription aura été validée par l'administration recevront un mail.

Elles seront clôturées le vendredi 5 mai à 12h00.

Entre le vendredi 14 avril et le vendredi 5 mai 2023, les candidat.e.s sont invité.e.s à mettre en ligne les documents suivants à des dates déterminées :

- **un Portfolio (ensemble de travaux personnels)** à déposer sous forme de fichier PDF. Exemples de projets acceptés : photos, dessin, scénario, BD, vidéo, son... - thème libre. À mettre en ligne sur la plateforme d'examen entre le vendredi 14 avril et le vendredi 28 avril 2023 à 12h00.

- **un CV et une Lettre de Motivation** à mettre en ligne sur la plateforme d'examen sous forme de fichiers PDF entre le vendredi 14 avril et le vendredi 28 avril 2023 à 12h00.

- **un Exercice Audiovisuel** dont la thématique sera annoncée le mercredi 05 avril 2023 sur le site internet de la CinéFabrique, à déposer sur la plateforme d'examen entre le vendredi 14 avril et le vendredi 5 mai à 12h00 (*thème 2015 « Autoportrait », thème 2016 « Ma rue », thème 2017 « Ma cousine », thème 2018 « Sur tes lèvres », thème 2019 « Ensemble », thème 2020 « Draguer, confiné », thème 2021 « Enfin ! », thème 2022 « Encore heureux ! »*).

Un rendez-vous est également à prévoir au cours duquel le/la candidat.e devra impérativement se connecter pour réaliser les épreuves **sur internet** dans un temps limité :

Le samedi 15 avril 2023 :

- **De 10h00 à 12h00** pour le questionnaire général
- **De 14h00 à 16h00** pour le questionnaire de spécialité lié à la section choisie par le/la candidat.e.

- Les épreuves du premier tour se déroulent entièrement en ligne. Elles nécessitent **une bonne connexion internet** ainsi qu'un navigateur récent (utilisez de préférence Firefox, Google Chrome ou Safari en vérifiant bien vos mises à jour). Le/la candidat.e est précisément guidé.e tout au long de l'épreuve.

- Aucune information concernant le contenu des épreuves ne sera communiquée par mail ou téléphone. La CinéFabrique ne propose pas d'annales.

Les résultats du 1^{er} tour seront communiqués durant la semaine du 22 mai 2023 sur le site Internet de la CinéFabrique. Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront également informé.e.s par mail de leur date de passage pour le 2^{ème} tour qui se déroulera à la CinéFabrique Lyon.

Deuxième tour : sélection

- Les épreuves du deuxième tour s'échelonneront du lundi 29 mai au samedi 3 juin inclus et du lundi 5 juin au samedi 10 juin inclus.

- Chaque candidat.e retenu.e à l'issue du premier tour sera convoqué 2 jours d'affilée.

- Il se déroulera exclusivement à la CinéFabrique Lyon.

Les épreuves du deuxième tour :

Une journée de workshop sous forme de petit tournage.

Une journée de travail liée à la spécialité choisie (Image, Montage, Scénario, Son, Production, Effets spéciaux: VFX ou Décor) avec des intervenant.e.s professionnel.le.s. Aucune compétence technique n'est demandée au/à la candidat.e. Les candidat.e.s n'ont pas besoin d'emmener leur matériel (appareil photo, etc.).

- Le/la candidat.e recevra sa convocation par mail.

Les résultats du deuxième tour seront communiqués durant la semaine du 12 au 16 juin 2023, à la suite des délibérations, en fin de journée, sur le site Internet de la CinéFabrique.

Troisième tour : rencontre avec le Jury

- Les candidat.es retenu.es seront convoqué.es pour une rencontre de 20 minutes avec le Jury à la CinéFabrique Lyon entre le lundi 19 juin et le vendredi 30 juin, samedi et dimanche exclus. Les dates et horaires seront communiqués au plus tard vendredi 16 juin 2023.

A l'attention des étudiant.es boursier.es : au troisième tour seulement, la CinéFabrique pourra étudier la demande de prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais de déplacements, uniquement pour les candidat.es boursier.es ne résidant pas en Région Auvergne Rhône-Alpes. Merci de nous transmettre vos demandes par mail à l'adresse examen-2023@cinefabrique.fr avant le 5 juillet 2023 (une fois cette date passée, aucun justificatif ne sera pris en compte).

Résultats définitifs

La liste définitive des candidat.e.s admis.e.s à la CinéFabrique sera communiquée la semaine du 3 au 7 juillet 2023 sur le site Internet de la CinéFabrique.

IV- Critères de sélection

Les candidat.e.s sont recruté.e.s selon les critères suivants afin d'équilibrer les promotions :

- Même nombre d'élèves par parcours
- Parité hommes/femmes
- Diversité des univers, des âges et des expériences
- Mixité sociale

- **L'examen n'est pas discriminant à l'écrit** et aucun dossier scolaire n'est à fournir.

- **La créativité artistique et la finesse du point de vue** sont valorisées : le/la candidat.e doit faire preuve d'une capacité à affirmer son point de vue dans le traitement d'un sujet. Il/elle doit également témoigner d'un certain regard critique par rapport à une œuvre (analyse d'une photo, d'une bande son, d'une histoire...)

- **Aptitudes techniques** (en fonction des parcours) : les candidat.e.s doivent démontrer leurs aptitudes à s'approprier des techniques ou des méthodologies, et mettre en évidence leurs capacités à manipuler du matériel, des logiciels, etc.

- **Motivation** : les candidat.e.s doivent montrer leur motivation dans la spécialité choisie. Leur engagement doit être manifeste et transparaître tout au long des épreuves.

- **Comportement professionnel** : les métiers de l'audiovisuel exigent un comportement professionnel irréprochable – ponctualité, fiabilité, esprit d'équipe, etc. Ce comportement est également évalué lors des épreuves.

V- Modalités d'évaluation

Les épreuves du premier tour seront corrigées en double correction, par des professionnel.le.s du cinéma. Le portfolio, l'exercice audiovisuel, le questionnaire général et le questionnaire de spécialité sont anonymes.

Le jury du premier tour se réunira sous la présidence du directeur de l'école.

Les épreuves pratiques du deuxième tour seront évaluées par deux professionnel.le.s pour chacun des parcours.

Les épreuves du troisième tour seront évaluées par un jury constitué :

- d'un.e professionnel.le pour chacun des parcours enseignés à l'école
- d'un.e ou plusieurs membres de l'équipe de la CinéFabrique
- d'un.e enseignant.e-chercheur.se de l'université Lumière-Lyon 2

La Commission Pédagogique décidera des candidat.es admis.es à la CinéFabrique à la rentrée 2023. Une liste d'attente sera également constituée en cas de désistement d'un.e candidat.e admis.e. Un.e candidat.e sur liste d'attente pourra être contacté.e pendant un mois après la rentrée de septembre 2023.

Les candidat.e.s non admis.e.s à chacun des tours recevront une notification par mail.
LES DÉCISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL. Aucun retour aux candidat.e.s ne sera fait sur les épreuves.

Les sommes versées à l'inscription à l'examen d'entrée sont acquises et ne peuvent en aucun cas être restituées au/à la candidat.e.

VI- Remarques générales

Aucune correspondance concernant l'examen d'entrée ne sera assurée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.). Par conséquent, l'école ne répondra à aucun message privé, ni commentaires laissés par ces voies de communication. De plus, l'école se réserve le droit de supprimer catégoriquement tous les messages concernant l'examen d'entrée.

Pour tout renseignement, il est possible de contacter notre équipe par mail à :

examen-2023@cinefabrique.fr

Rentrée

Les candidat.e.s admis.e.s seront attendu.e.s la dernière semaine d'août 2023 à la CinéFabrique Lyon (5 rue Communieu, 69009 Lyon) et à la CinéFabrique Marseille (23 rue Guibal, 13003 Marseille). La date et l'heure seront communiquées par mail.

Avertissement

- L'enseignement à la CinéFabrique est à plein temps, il nécessite un réel engagement, il n'est donc pas possible de travailler parallèlement.

- Pour les candidat.e.s boursier.e.s, la demande de bourses au CROUS doit être faite selon les références communiquées dans le formulaire d'inscription et dans la partie II de ces modalités.

A noter que sur évaluation des critères sociaux, dans certains cas particuliers (notamment épuisement de droits aux bourses par exemple), la CinéFabrique peut également proposer certaines bourses à ses élèves.

L'École se réserve le droit de modifier si nécessaire les présentes modalités.

Fait à Lyon, le 3 mars 2023

**MERCI DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT
VOTRE BOÎTE MAIL**